Ecrit par Echo du Mardi le 3 mai 2023

60 communes vauclusiennes reconnues en état de catastrophe naturelle



Au titre du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2022, l'arrêté interministériel du 3 avril 2023, publié au Journal officiel ce mercredi 3 mai, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle 60 communes de Vaucluse.

Ces communes sont : Apt, Avignon, Le Barroux, La Bastide-des-Jourdans, Beaumont-du-Ventoux, Bédoin, Blauvac, Cabrières-d'Aigues, Cadenet, Caderousse, Camaret-sur-Aygues, Castellet-en-Luberon, Caumont-sur-Durance, Cavaillon, Cheval-Blanc, Entrechaux, Faucon, Flassan, Gargas, Gordes, Grambois, Isle-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Joucas, Lourmarin, Malaucène, Malemort-du-Comtat, Mazan, Ménerbes, Mérindol, Méthamis, Modène, Monieux, Morières-lès-Avignon, La Motte-d'Aigues, Murs, Orange, Pernes-les-Fontaines, Pertuis, Peypin-d'Aigues, Piolenc, Puget, Puyméras, Rasteau, Robion, Rustrel, Saignon, Saint-Christol, Saint-Marcellin-lès-Vaison, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Saumane-de-Vaucluse, Séguret,

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 3 mai 2023

Sérignan-Du-Comtat, Les Taillades, La Tour-d'Aigues, Valréas, Viens, Villars, Villedieu et Visan.

Les personnes sinistrées ont jusqu'au 2 juin 2023 pour déclarer les dégâts subis auprès de leur compagnie d'assurance.

V.A.

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !